

# Confédération Générale de l'Alimentation en Détail de l'Hérault-Fédération des Boulangers et Boulangers-Pâtissiers de l'Hérault

***Concours Départemental Junior du meilleur  
croissant au beurre***

***Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024***

**Mardi 24 septembre 2024**

**au parc des expositions de Montpellier**

**Route de la foire 34470 Pérols (Entrée côté sud)**

*CGAD 34/ Fédération des boulangers de l'Hérault/ 281 Avenue du marché gare 34070  
Montpellier*

*Tel : 04-67-04-03-83/ mail : formation.emploi@cgad34.fr*

# REGLEMENT DU CONCOURS

## • Article 1 : Organisation

La CGAD 34 et la Fédération des boulangers de l'Hérault organisent le concours du meilleur croissant au beure **le mardi 24 septembre à partir de 10h** au parc des expositions de Montpellier pendant le salon des métiers de bouche du grand sud.

## • Article 2 : Eligibilité

Pour participer à ce concours : les participants **devront être soit apprenti d'une entreprise artisanale** soit lycéens en filière boulangerie ou pâtisserie. Ils représenteront leur établissement.

Les établissements qui ont le droit de présenter des candidats **devront être domiciliés dans l'Hérault.**

Chaque centre de formation pourra présenter autant de candidat qu'il le souhaite.

## • Article 3 : Inscription

Les candidats devront adresser leur inscription avant le :

**Lundi 16 septembre 2024 à 12h00 dernier délai**

**Soit par courrier à :**

**CGAD 34 ou Fédération des boulangers de l'Hérault**  
281 Avenue du marché gare - 34070 Montpellier

**Soit par mail à :**

formation.emploi@cgad34.fr

**Renseignements possibles au :**

04-67-04-03-83

## • **Article 4 : Droit d'inscription**

La participation au concours est gratuite.

## • **Article 5 : Nombre de produits et dépôt**

Les candidats devront déposer ou faire déposer **les 4 croissants au beurre, le mardi 24 septembre 2024** au salon des métiers de bouche au parc des expositions de Montpellier **entre 10h et 11 h.**

**Tout produits déposés au-delà des horaires ci-dessus** entraîneront l'élimination du concurrent.

Les croissants au beurre devront être placés dans une poche de regroupement neutre et **sans signe d'identification.**

## • **Article 6 : caractéristiques demandées**

Les 4 croissants doivent présenter les caractéristiques suivantes et doivent répondre aux prescriptions de l'article 5 sous peine d'élimination au concours.

- Ils doivent être de forme courbé (long élimination)
- Ils devront peser, après cuisson entre 55g et 65g
- Ils devront être fabriqués avec du beurre.
- Tout autre produit est libre de choix du candidat pour sa fabrication.
- L'ajout d'additif est interdit

## • **Article 7 : Notation**

La grille de notation sera la suivante :

- |                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| ➤ Cuisson qualité du feuilletage     | 25 pts         |
| ➤ Forme/Aspect du produit/Régularité | 25 pts         |
| ➤ Saveur/Odeur                       | 25 pts         |
| ➤ Texture de la mie                  | 25 pts         |
| ➤ <b>TOTAL</b>                       | <b>100 pts</b> |

Fournir :

- Une fiche des allergènes
- Fiche recette
- Diagramme de fabrication

Pénalités (sur la note finale ramenée à 20 points) :

Par produits manquants ou supplémentaires -1 point

Par produits ne respectant pas le poids demandé (tolérance 55g à 65g) -1 point

**L'absence de la liste des allergènes, de la fiche recette, et du diagramme de fabrication est éliminatoire.**

## ● **Article 8 : Responsabilité**

Les organisateurs des concours ne sauraient être tenus responsable de l'annulation d'un ou des concours pour des raisons indépendantes de leur volonté.

## ● **Article 9 : Valeurs républicaines**

Les candidats s'engagent à respecter les valeurs démocratiques et les principes républicains.

## ● **Article 10 : proclamation des résultats du concours**

La proclamation des résultats du concours et la remise des prix se feront à l'issu du concours **en présence des partenaires et concurrents**. Les concurrents devront être impérativement en tenue professionnelle (photo officielle).

## ● **Article 11 : Jury**

Le jury est composé du Président du Jury accompagné de 2 à 6 membres choisis par l'organisation.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Les membres du jury seront constitués sous la responsabilité de la CGAD 34.

Le Président du jury sera automatiquement un professionnel.

Les membres du jury ne peuvent concourir ainsi que toute personne employée ou employeur d'un concurrent participant.

Les membres du jury seront **convoqués à 10h45 le mardi 24 septembre**.

**Les décisions du jury seront sans appel.**

En cas d'ex aequo, la voix du Président du jury est prépondérante.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## Nos partenaires :



## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

### **Pour candidats majeurs :**

- Le bulletin d'inscription Page 7
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 9
- Liste des allergènes Page 10
- Fiche recette Page 11
- Diagramme de fabrication

**Attention : L'absence des fiches allergènes, des fiches recettes et du diagramme de fabrication sont éliminatoires !**

### **Pour candidats mineurs :**

- Le bulletin d'inscription Page 7
- L'autorisation parentale Page 8
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 9
- Liste des allergènes Page 10
- Fiche recette Page 11
- Diagramme de fabrication

**Attention : L'absence des fiches allergènes, des fiches recettes et du diagramme de fabrication sont éliminatoires !**

**INSCRIPTIONS A RETOURNER AU PLUS TARD LE 16 SEPTEMBRE 2024 AVANT 12H00**

**Par courrier : CGAD de l'Hérault ou Fédération des boulangers de l'Hérault/ 281 Avenue du marché gare-34070  
Montpellier**

**Par mail : [formation.emploi@cqad34.fr](mailto:formation.emploi@cqad34.fr)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS JUNIOR DU MEILLEUR  
CROISSANT AU BEURRE**

**Non de l'établissement** .....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Tél .....Email .....

**Nom et Prénom du Candidat** .....

Sexe F  M

Numéro de Portable.....Email.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Date de Naissance.....

**Nom de l'entreprise si candidat apprenti** .....

Adresse .....

Code Postal.....Ville.....

N° SIRET.....Code NAF.....

Téléphone.....

Le chef d'établissement et le candidat atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Je soussigné le Chef d'établissement Mme, M.....que les éléments suivants  
sont exacts pour faire valoir et servir ce que de droit.

**Signature du candidat**

**Signature et tampon du chef d'établissement**

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné .....

Représentant légal de .....

L'autorise à participer au « Concours Junior du meilleur croissant au beurre au Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024 », organisé par la CGAD 34 et la Fédération des boulangers de l'Hérault.

Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Concours.

Fait à .....le .....

**Signature :**

## AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE/DE LA VOIX DU CANDIDAT

Je soussigné(e) (le candidat ou le représentant légal du candidat si mineur) :.....

Autorise

Refuse

- Autorise, à titre gratuit, la CGAD 34, ses syndicats affiliés et ses prestataires à réaliser des prises de vue, captant mon image sur tous types de supports lors du reportage/tournage réalisé, le son de ma voix et mes propos et à les utiliser dans le cadre de leur communication interne ou externe relative aux concours organisés par la CGAD 34 ou les syndicats affiliés à celle-ci.
- Accepte expressément que mon image, les sons ainsi que les coupes, montages et rapprochements nécessités par les impératifs techniques et artistiques de la réalisation du projet, conformément aux usages de la profession, dans le respect de ses propos et de leur sens et que ses noms soient mentionnés dans le cadre du projet.
- Autorise la CGAD 34 et ses prestataires à reproduire, représenter, adapter et communiquer au public l'image, les sons, ensemble ou séparément, en l'état ou modifiés conformément au paragraphe précédent, en tout ou en partie, par extraits ou non, en toutes langues sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour et notamment audiovisuels tels internet, intranet, CD-ROM, DVD, clés USB... sans entraîner obligation de diffusion et/ou d'exploitation et à toute destination commerciale ou non, publicitaire et/ou promotionnelle.
- Cette autorisation est consentie gracieusement à LA CGAD 34 et ses syndicats affiliés et ses prestataires pour toute captation et utilisation, faite directement par elle et/ou indirectement par tout tiers autorisé par elles, dans le monde entier, sans limitation dans le temps ou de nombre des reproductions et/ou représentations. En conséquence de quoi, le soussigné renonce à réclamer à la CGAD 34 et les syndicats affiliés et ses prestataires et à tout tiers dûment autorisé par ces dernières ou à tout cessionnaire, toute forme de rétribution, rémunération ou indemnité quelconque pour la participation du candidat à ce projet.

Fait à : .....Le : .....

**Signature (du candidat ou du représentant légal du candidat si mineur) :**

## FICHE DES ALLERGENES CONCOURS CROISSANT AU BEURRE JUNIOR

Directeur de l'établissement.....

Nom du candidat.....Prénom.....

### Informations allergènes

Ce produit contient les allergènes à déclaration obligatoire suivants :

- Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées)
- Œufs et produits à base d'œufs
- Arachides et produits à base d'arachides
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits
- Moutarde et produits à base de moutarde
- Céleri et produits à base de céleri
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO<sub>2</sub>
- Lupin et produits à base de lupin
- Poissons et produits à base de poissons
- Mollusques et produits à base de mollusques
- Crustacés et produits à base de crustacés
- Soja et produits à base de soja

*Information allergènes conformément au Règlement UE 1169/2011*

**FICHE RECETTE CONCOURS JUNIOR CROISSANT**

Etablissement.....

Nom du candidat.....Prénom.....